

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2018

Délibération : autorisation du maire à signer la convention financière de travaux de réfection de voirie entre les communes de SAINT-CYR-DE-VALORGES et CHIRASSIMONT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a un chemin en commun avec Chirassimont – le chemin de la Sauveté – et que celui-ci doit être remis en état. Pour ce faire, les communes de Saint-Cyr-de-Valorges et de Chirassimont vont signer une convention financière afin que les travaux effectués par Eurovia soient payés en totalité par Chirassimont, alors seul commune maître d'œuvre et porteuse du projet. Celle-ci refacturera par la suite à la commune de Saint-Cyr-de-Valorges 50 % du H.T. Après délibération, le Conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

Taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le taux de la taxe d'aménagement communale est de 2,5% depuis le 01/01/2015. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent conserver ce taux ou le modifier. Après concertation, le Conseil vote pour ne pas modifier le taux.

Prévision des travaux pour l'enveloppe de solidarité 2019

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir les travaux qui seront soumis à la subvention (enveloppe de solidarité) pour l'année 2019.

Le Conseil propose les travaux suivants :

- Consolidation du mur de soutènement en pierre du cimetière,
- Mise en place de thermostats à l'école pour réguler le chauffage lors des vacances scolaires et weekends.

Travaux de voirie 2018 et prévision 2019 + programme aménagement du Bourg

Pour les travaux de voirie 2018, la Commune fait partie du regroupement de commandes voirie de la CCFE. Seront remis en état dans ce cadre-là le Chemin de la Vignonnerie et l'Allée du Porche.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de discuter également des travaux de voirie qui seront soumis à la subvention, enveloppe de voirie, pour l'année 2019.

Le Conseil propose les travaux suivants :

- Goudronnage suite à l'élargissement du Chemin des Fermes,
- Aménagement du Bourg.

Concernant l'accompagnement du Département dans le cadre de l'aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO), le Maire demande au Conseil de se positionner quant au projet à développer : soit l'aménagement global du Bourg, soit un aménagement spécifique de la montée du Bourg (de la rue Maréchal Ferrant au Chemin du Clos). Après débat, les conseillers choisissent le projet spécifique de la montée du Bourg.

P.L.H.

Monsieur le Maire a reçu une notification de délibération de la Communauté de Communes Forez-Est (CCFE) sur le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.). Le Maire informe les conseillers qu'en effet, la CCFE souhaite mettre en œuvre des politiques publiques permettant d'assurer une offre de logements variée et équilibrée sur son territoire. Le PLH permettra de faire un état des lieux précis sur la situation de l'habitat sur le territoire et de développer une stratégie ambitieuse et cohérente qui sera déclinée dans un programme d'actions concert. C'est une démarche collective qui est engagée, et plusieurs organes et cadres de travail seront mis en place. La Commune sera associée à cette procédure. M. DARDOUILLIER Sylvain, Vice-Président en

charge du PLH, peut éventuellement intervenir lors d'un conseil municipal pour nous expliquer plus en détail ce programme.

Distribution d'ampoules LED par la Communauté de Communes Forez-Est

Dans le cadre du programme TEPCV, les communes ont la possibilité de venir récupérer des ampoules LED à distribuer aux ménages retraités en situation de précarité énergétique sur leur territoire. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils veulent soumettre les noms de certaines personnes susceptibles de correspondre aux critères.

Après débat, le Conseil Municipal attend d'avoir plus de renseignements pour se prononcer et notamment le nombre maximum d'ampoules que la Commune peut récupérer.

Questions diverses :

Demande de subvention pour les « 48 heures de la création » : Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu une demande de subvention du Musée de la Cravate et du Textile et du Musée du tissage et de la soierie afin de financer un prix qu'ils veulent remettre pour le concours de création. Après débat, le conseil décide de ne pas attribuer de subvention.

Projet éolien : Des réunions de travail vont avoir lieu entre les communes de Joux, Saint-Cyr-de-Valorges et Violay. Le projet devrait aboutir rapidement (courant 2019). Si les habitants de Saint-Cyr ont des questions, qu'ils n'hésitent pas à les poser à la mairie.

Rassemblement des Saint-Cyr-de-France : Certains conseillers municipaux se sont rendus du 14 au 16 septembre 2018 au rassemblement qui avait lieu cette année à Saint-Cyr-sur-Mer. Comme à chaque fois, les communes réunies ont participé à une œuvre humanitaire. Elles ont pu ainsi aider deux associations qui s'occupent d'enfants autistes : La Maison bleue et AIDVAR, ainsi qu'un jeune enfant autiste (prise en charge de ses frais pour une année).

Clôture du Conseil Municipal.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 26 octobre, 19h00.